

**AJP**actea  
TALENCE

# Nos Honoraires d'agence\* (TTC)

\*Montants maximum affichés

## VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 € à 100 000 €	8.70 % (avec un minimum de 2500 €)
De 100 001 € à 150 000 €	7.65 %
De 150 001 € à 200 000 €	7.15 %
De 200 001 € à 300 000 €	6.60 %
De 300 001 € à 400 000 €	6.10 %
A partir de 400 001 €	5.55 %

**Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur)****Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC**

## LOCATION

Zone Non tendue	SUPERFICIE	MONTANT AU M <sup>2</sup>	Zone tendue	SUPERFICIE	MONTANT AU M <sup>2</sup>
	- de 40 m <sup>2</sup>	10 € dont 2 € pour l'EDL		0 à 40 m <sup>2</sup>	13 € dont 3 € pour l'EDL
	- de 80 m <sup>2</sup>	9 € dont 2 € pour l'EDL		> 40 à 60 m <sup>2</sup>	11 € dont 3 € pour l'EDL
	- de 150 m <sup>2</sup>	8 € dont 2 € pour l'EDL		> 60 à 100 m <sup>2</sup>	10 € dont 3 € pour l'EDL
	+ de 150 m <sup>2</sup>	sur devis		100 m <sup>2</sup> et +	9 € dont 3 € pour l'EDL

**Baux Meublés :** Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m<sup>2</sup>.**Baux Code Civil :** 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m<sup>2</sup> en zone très tendue, à 10 €/m<sup>2</sup> en zone tendue et à 8 €/m<sup>2</sup> pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m<sup>2</sup>. »

## GESTION LOCATIVE

### Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC)  
ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise  
3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

### Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

### Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.25 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières
- ⇒ Garantie Inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

## LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

**Commercialisation (visites, constitution du dossier et état des lieux) :**

13 % HT du loyer annuel HT et HC à la charge du locataire

**Rédaction du bail :** 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.**Renouvellement de bail à la charge du locataire :**

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

### Barème applicable aux mandats signés à compter du 18/03/2024

ACTEA IMMO | CPI 3301 2020 000 045 275 - SAS au capital de 60 000 €

420 944 977 RCS BORDEAUX - RC Generali n°791047